

DU

## DROIT DE PROPRIÉTÉ.

---

La propriété individuelle a été jusqu'ici une des bases de la société ; personne ne le conteste ; mais en est-elle une base nécessaire et surtout légitime, c'est ce que nient énergiquement tous nos réformateurs modernes qui, pour divers motifs, travaillent à une rénovation sociale. La question est trop grave pour les en croire sur parole, et fût-elle de la plus mince importance, ce serait toujours une folie que de condamner un principe sur de simples assertions et sans examiner les preuves à l'appui.

Que la propriété soit ou non un préjugé inique et absurde, ce qu'on est obligé de reconnaître, c'est qu'elle remonte aux premiers temps du monde. Et, en effet, dès que l'homme s'est vu forcé de vivre par son travail, son premier sentiment a été de s'approprier les richesses qu'il créait et les instruments naturels ou artificiels qui l'aidaient dans son œuvre. Il ne fut pas, comme on l'a dit, guidé par un instinct pervers, par un égoïsme étroit ; ce fut l'instinct même de sa conservation qui le poussa à revendiquer un droit sans lequel toute